



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°111/2026
du Conseil communautaire
Séance du 1^{er} juin 2026

Date d'envoi de la convocation = 26 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 55

Nombre de conseillers absents : 22

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BIALLET David, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LAURENS Jean-Marie, LEFRANC Sarah, LORIC Karima, MAHLER Fred, MARCELLIN stephane, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, NICOLET Alain PALISSE Patrick, PARADIS Gislaïne, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RIEU José, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

Absents/Procurations : BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), BERGONZI Margaux, BETTON Thomas, BODI Trinité, BORDES Pascale, CALLEJON Gaétan, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, DANIEL Georges (procuration à HERBE Véronique), DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic (procuration à David BIALLET), EUTEDJIAN Claudine (procuration à Patrice GOURRET), FRENEIX Marie-Laure (procuration à Philippe AUGUSTIN), HAGEAUX Audrey, LIANES Pédro, MARQUES Léopoldina, MORELLI Jean-Louis, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah (procuration à CARMINATI Jérôme), ROBELET Olivier (procuration à SABATON Marjorie), ROUX Olivier, SERRE Christophe,

Secrétaire de Séance : Benoit TRICHOT

OBJET : Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe ZA Sarcin

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2025	Résultat cumulé antérieur	Résultat à la clôture de l'exercice 2025
Investissement	376.353,14	417.626,04	-41.272,90	-373.901,55	-415.174,45
Fonctionnement	454.009,48	454.050,40	-40,92	0,80	-40,12
Total	830.362,62	871.676,44	-41.313,82	-373.900,75	-415.214,57

Le Compte Financier Unique pour le Budget Annexe ZA Sarcin pour l'exercice 2025 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 830 362,62 € ;
- En dépenses : 871 676,44 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 830 362,62 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 454 K€ comprenant au chapitre 043 (opération d'ordre au sein de la même section) pour 38,828 K€, correspondant au transfert des charges (contrepartie en dépenses de fonctionnement), et, au chapitre 042, la comptabilisation du stock final à hauteur de 415,181 K€ (en contrepartie du chapitre 040 en dépenses d'investissement).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 376,353 K€, correspondant à l'annulation du stock initial imputée au chapitre 040 (en contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

B. Les dépenses : 871 676,44 €

Les charges d'exploitation réelles sont principalement composées des charges à caractère général pour 38,289 K€ (chapitre 011), des charges financières (chapitre 66) à hauteur de 507,82 €, et des dotations aux provisions et dépréciations à hauteur de 71,99 €.

Les opérations d'ordre au chapitre 043 enregistrent un montant 38,828 K€ qui correspond au transfert des charges, et, au chapitre 042, on constate l'annulation du stock initial à hauteur de 376,353 K€.

Les dépenses d'investissement sont composées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 2,44 K€ (chapitre 16), et la constatation du stock final pour 415,18 K€ au chapitre 040.

Les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants : - 41 272,90 € en investissement, et - 40,92 € en fonctionnement. Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, soit - 373 901,55 € en investissement et + 0,80 € en fonctionnement, les résultats cumulés au 31 décembre 2025 s'établissent à hauteur de - 415 174,45 € en investissement et -40,12 € en fonctionnement.

Le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe ZA Sarcin par chapitre est retracé en annexe de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui impose que le Président se retire de l'assemblée au moment du vote ;

Considérant que la séance est présidée spécialement par Sylvie BARRIEU-VIGNAL, désignée par la délibération n°104/2026 portant son élection,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe ZA Sarcin, tel qu'il a été arrêté, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 1^{er} juin 2026.

La Présidente de séance
Sylvie BARRIEU-VIGNAL

Le Secrétaire de Séance

Benoit TRICHOT

